

COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action 263 rue de Paris (Case 549) 93515 Montreuil cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contacts Presse :

Matthieu BRABANT - 06 77 81 34 83 / Yvon GUESNIER - 06 63 57 64 72

Aménagement du temps scolaire

Le projet de décret relatif à l'aménagement du temps scolaire qui sera soumis au Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 janvier est maintenant connu. Il n'y a pas grand chose de plus par rapport à ce que la CGT Éduc'action avait déjà annoncé.

Seul, réel rajout le terme "**pédagogique**". Jusqu'à présent, si les conseils d'école étaient saisis de l'organisation du temps périscolaire et consultés sur le projet d'école, **à aucun moment ils n'avaient été décisionnaires sur le plan pédagogique...** L'introduction du terme peut paraître anodine mais c'est un coin enfoncé dans le principe que la pédagogie relève des enseignants et de leur hiérarchie. Cela montre un mépris certain des enseignants.

Que dit le projet de décret ?

- ° **24 h d'enseignement (en classe entière) sur 9 demi-journées** : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin, avec la possibilité du choix du samedi matin par dérogation...
- ° **Des journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi) ne pouvant excéder plus de 5 h 30** (sur les activités relevant des 24 h d'enseignement).
- ° **Des demi-journées ne pouvant excéder 3 h 30** (sur les activités relevant des 24 h d'enseignement).
- ° **Une pause méridienne minimum de 1 h 30 (mais pas de maximum fixé avec le risque de voir cette pause méridienne rallongée par les mairies qui ont, à ce moment là, du personnel disponible).**

Quelles conséquences réelles ?

Le projet de décret ne dit rien sur le temps de service des enseignants qui vont voir leurs conditions de travail se dégrader !

Pour les enfants, cela ne va pas vraiment changer leur quotidien. **Pour celles et ceux qui avaient une vraie coupure le mercredi**, cela va aggraver leurs conditions de vie. **Pour celles et ceux qui fréquentaient les centres aérés sous diverses formes**, ils prendront leur cartable en plus de leur sac à dos pour les mêmes centres aérés qu'ils fréquenteront le mercredi après-midi !

Des journées réellement plus courtes ? Si dans l'absolu on ne pouvait qu'y adhérer, ce que propose le gouvernement ne règle en rien le problème du rythme de l'enfant. L'immense majorité des enfants continuera de venir à l'école souvent avant 8 h 30 et encore plus souvent bien après 16 h 30... Ce problème ne peut être résolu par une simple réforme des rythmes scolaires.

Reste le vrai problème des 24 h pour faire des programmes délirants et encore alourdis depuis 2008, qui contraint les enseignants à mettre de côté les activités culturelles, sportives ou artistiques.

Pour la CGT Éduc'action, sans allègement des programmes, pas de réelles modifications des rythmes des enfants !

Quant à l'heure ou à la demi-heure prise en charge par les mairies, on peut légitimement s'interroger sur la qualité des activités et de l'encadrement, lorsque l'on sait que **pour faciliter la mise en place, le premier ministre annonce "un assouplissement du taux d'encadrement en centre de loisirs"**.

Cela en dit long sur ce qui va réellement se passer, et sur une réforme au rabais qui se fait au détriment des personnels !

La CGT Éduc'action donnera donc un avis négatif sur ce projet de décret.

Elle prendra tous les contacts nécessaires pour construire un rapport de force pour s'y opposer.

Montreuil, le 3 janvier 2013